



Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

Rapport d'activité 2008



Watten



Bourthes





Sommaire



Éditorial

3



Présentation du SmageAa

5

Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa 5
Un territoire de compétence cohérent 5
De la coordination à la maîtrise d'ouvrage 7
Une organisation structurée 7



Les actions réalisées en 2008

9

Prévention des crues

10

Mobilisation du champ d'expansion des crues 10
Résorption des désordres locaux 11
Prévention et gestion de crise 12

Mise en valeur des milieux

14

Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents 14
Restauration des habitats aquatiques 15
Rétablissement de la continuité écologique 16
Évaluation écologique 16
Coordination de la lutte contre le rat musqué 17

Animation agricole

18

Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau 18
Autres fonds d'aide 19

Mission marais audomarois

20

Amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques 20
Entretien des voies d'eau secondaires du marais 21

Accompagnement de projets

22



Les résultats de l'exercice 2008

23



L'équipe rivière : 10 ans de travail pour améliorer la qualité de nos rivières !



Priorité à la prévention des crues : concertation et réalisation des avant-projets du programme



Travaux pour la passe à poisson du moulin Snick pour le premier barrage infranchissable sur l'Aa



Éditorial

En 2008, c'est l'équipe rivière qui a été mise à l'honneur.

Elle a fêté ses 10 ans d'existence depuis sa création par le Parc naturel régional. Cette mise à l'honneur est amplement méritée quand on voit le travail fait pour améliorer la qualité de nos rivières, et pour atteindre le bon état écologique en 2015 comme le souhaite la Directive Cadre sur l'Eau. Cette année ont d'ailleurs débuté des opérations novatrices et ambitieuses telles que la plantation de ripisylve et l'aménagement de sites favorables à la vie piscicole. Et puis le premier barrage infranchissable sur l'Aa, le moulin Snick, a été équipé d'une passe à poissons.

Malgré tout, notre priorité reste la prévention des crues. 2008 a permis de préparer l'avenir avec la réalisation des avant-projets du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues. De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu avec les comités locaux de suivi pour expliquer les raisons de la volonté d'acquisition des quelques 120 hectares nécessaires pour mener à bien notre projet, et pour amender le projet en fonction des propositions des acteurs locaux. Retenir en amont 720 000 m³ sur 13 sites, pendant moins de 72 heures, mais sans enlever l'outil de travail de l'exploitant, voire même en l'améliorant, telle est notre démarche.

En complément, des désordres hydrauliques locaux ont été résolus ou étudiés, avec notre soutien financier ou notre aide technique, auprès des communes ou des communautés de communes.

Sur les autres programmes, l'année a aussi permis de préparer l'avenir : avec la candidature du SmageAa pour être opérateur des mesures agri-environnementales territorialisées en matière de lutte contre l'érosion des sols, et le soutien renforcé à la lutte contre le rat musqué dans l'optique de la fin de la lutte chimique. Le marais audomarois n'a pas été oublié avec des actions et des projets qu'il mérite.

Année électorale, 2008 a vu le renouvellement du comité syndical du SmageAa dans la continuité. Votre président sera toujours aussi disponible et déterminé pour mener à bien les projets tant attendus par l'ensemble des 99 000 habitants et du monde industriel de notre territoire. Le nouveau bureau qui s'est engagé à mes côtés pour le bon fonctionnement de notre syndicat ne ménagera pas sa peine.

Les 10 collectivités adhérentes et les partenaires financiers ne baissent pas la garde, car eux aussi connaissent les grands enjeux de la prévention des crues. Les évènements pluvieux, de plus en plus fréquents et de plus en plus violents, nous rappellent notre responsabilité en la matière.

Cela peut paraître long, mais en matière hydraulique, il faut mesurer les conséquences de chaque aménagement. De même, à côté des projets du SmageAa, nous comptons, et nous le rappelons, sur le travail mené sur la Lys et le Delta de l'Aa.

Le Président,
Christian DENIS



► Une multitude d'anciens ouvrages souvent infranchissables pour les poissons



► 112 km de cours d'eau en amont de Saint-Omer



► 3 700 ha de terres et d'eau dans le marais audomarois

(Photo Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale)



1. Présentation du SmageAa

1.1 Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa

C'est suite aux inondations historiques du 1^{er} mars 2002 que le territoire du bassin de l'Aa, à la demande du Préfet de l'époque, s'est "mis en ordre de bataille" afin de gérer au mieux les eaux. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a été créé par arrêté interpréfectoral le 13 décembre 2003. Ses compétences reposent sur la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, approuvé le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. de l'Audomarois

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois est un outil réglementaire. Il a pour vocation de planifier la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Aa afin de trouver le bon équilibre permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques. Le S.A.G.E. a été élaboré par une instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui réunit des représentants des élus, des usagers et des administrations. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

La mise en œuvre du S.A.G.E.

Avec l'approbation du S.A.G.E. débute sa phase de mise en œuvre. Différents maîtres d'ouvrage sont concernés selon leurs compétences et les territoires d'intervention. Toutefois, les acteurs locaux ont décidé de mettre en place une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Le SmageAa a été installé le 13 décembre 2003.

1.2 Un territoire de compétence cohérent

Le territoire administratif

Le SmageAa est composé des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), d'une Union de syndicats et d'une commune :

Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Communauté de Communes du Canton de Hucqueliers et environs

Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem

Communauté de Communes de l'Yser

Communauté de Communes de la Colme

Communauté de Communes Desvres-Samer

Union des Syndicats d'Assainissement du Nord

Commune de Watten

Il regroupe 71 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 99 000 habitants.

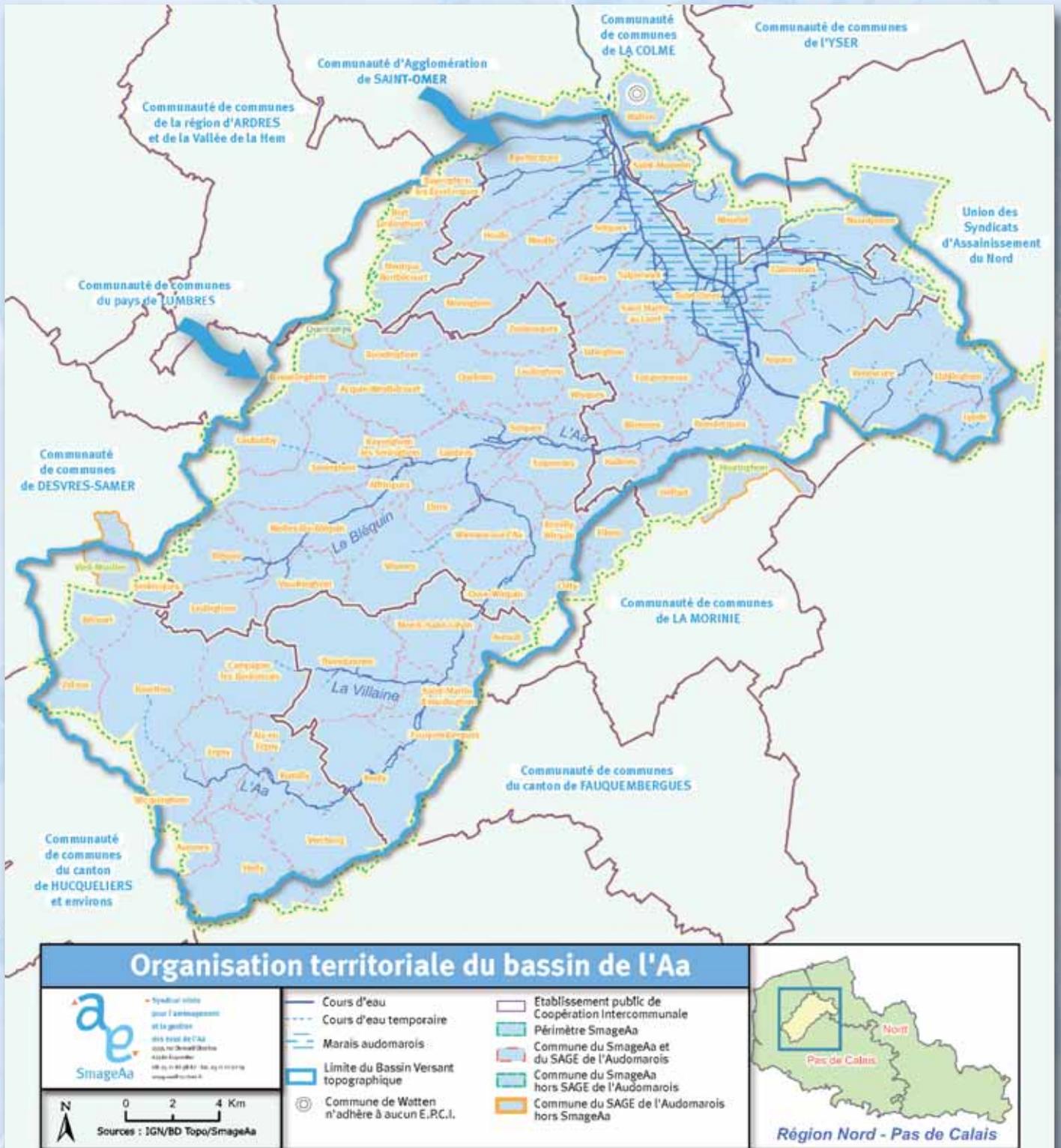
Les adhérents participent au budget du SmageAa proportionnellement au nombre d'habitants de leur(s) commune(s) située(s) sur le bassin versant.

Le bassin versant de l'Aa

Ce territoire représente le bassin versant de l'Aa de ses sources à Bourthes à l'exutoire du marais audomarois à Watten, soit 665 km².

Au total, 120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois qui, lui, s'étale sur 3 700 ha de terres et d'eau.

1. Présentation du SmageAa



1.3 De la coordination à la maîtrise d'ouvrage

Le SmageAa a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois à l'échelle du territoire du S.A.G.E. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Les compétences statutaires

L'exercice des compétences du SmageAa est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt intercommunautaire à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte.

Ces compétences sont les suivantes :

- ▶ **Études, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux** portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.
- ▶ **Études, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation** dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :
 - la maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations,
 - la maîtrise de la pollution,
 - l'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau,
 - la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

▶ **Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.**

Les missions actuelles

Les actions du SmageAa s'orientent selon trois grands axes, correspondants aux capacités techniques actuelles du SmageAa (un technicien par axe). Il s'agit de :

La prévention des crues

avec les travaux d'aménagement contre les crues et la prévention et gestion de crise

La mise en valeur des milieux humides et aquatiques

avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents

L'animation agricole

mission transversale ayant pour vocation à la fois la maîtrise des ruissellements, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

En parallèle, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le marais audomarois, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des axes (hydraulique, entretien du milieu ou approche agricole).

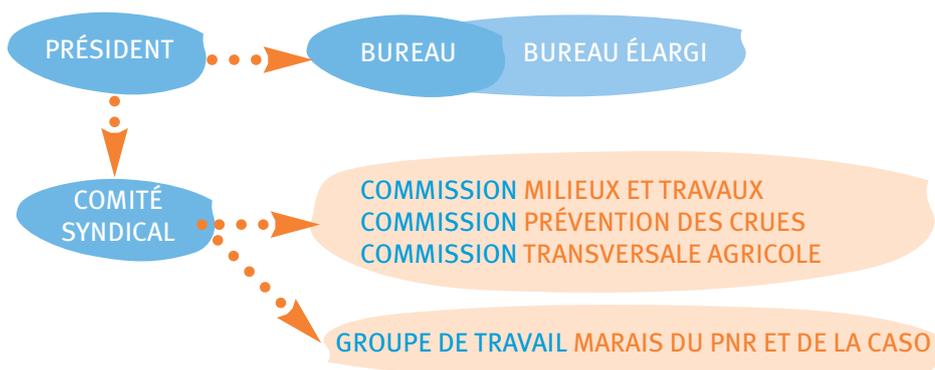


1.4 Une organisation structurée

Son comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 27 membres.

Il élit parmi ses membres un bureau composé : d'un président, Christian DENIS ; de quatre vice-présidents, Francis DUCROCQ, Francis DHALLEINE, André PRUVOST et Anicet CHOQUET ; et d'un membre délégué, Alain MEQUIGNON.



▶ Organigramme décisionnel du SmageAa

Les membres du comité syndical

Titulaires

Suppléants

► **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER**
 Christian DENIS
 Jean-Luc BRIOULE
 Anicet CHOQUET
 David CAPITAINE
 Albert VANIET
 François SEGURA
 Francis DOYER
 Jean-Claude NOEL
 Gérard FLAMENT
 Patrick BEDAGUE
 Jean-Claude CORDONNIER
Guy ANNE
Edgar SALOME
Bertrand PETIT
André BULTEL
Jean-Claude BARRAS
Pierre EVRARD
Catherine REBERGUE
Michel GUILBERT
Marie LEFEBVRE
Hugues PERSYN
Daisy COUSIN

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**
 Francis DUCROCQ
 André PRUVOST
 Gilbert CHIQUET
 Jean-Luc HOCHART
Françoise HUGUET
Ulysse DUPONT
Sylvain LEFEBVRE
André DUWAT

► **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD**
 Jacques DRIEUX
 André BAES
Jean-Jacques CUVELIER
Sandrine KEIGNAERT

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES**
 Alain MEQUIGNON
 Francis DHALLEINE
Jean VIEILLARD
Dominique LARDEUR

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS**
 Josse NEMPONT
 Patrick HUGUET
Bernard HIBON
Claudine DUCATEL

► **COMMUNE DE WATTEN**
 Daniel DESCHODT
 Claude DEVULDER
Francis BERQUEZ
Marc DAMBRICOURT

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDRES ET DE LA VALLÉE DE LA HEM**
 Jean-Michel BOUHIN
Gilles COTTREZ

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER**
 René DEBOUDT

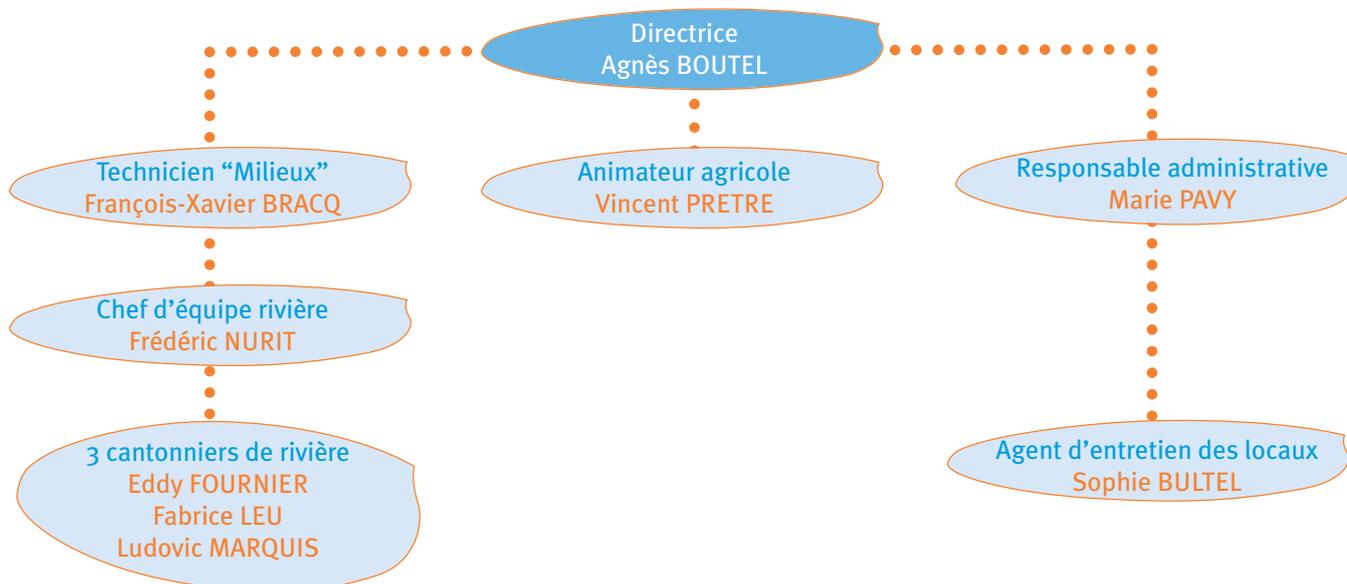
► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COLME**
 Jean-Pierre BAUDENS
Jean-Pierre PENIN

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DESVRES-SAMER**
 Jean-Claude BONNE
David FLAHAUT

(Mandat 2008-2014)

Son équipe

Une équipe constituée de huit personnes à temps plein et un temps partiel.





2. Les actions réalisées en 2008

Les actions réalisées en 2008 sont dans la lignée de celles menées les années précédentes, avec toutefois des opérations novatrices pour l'amélioration de la qualité écologique du milieu.

2.1 Prévention des crues

Toute l'année 2008 a été nécessaire pour élaborer et présenter les avant-projets d'aménagement pour les 13 sites du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues. Ces avant-projets ont été présentés secteur par secteur aux propriétaires et aux exploitants concernés. En parallèle, le comité syndical a décidé d'opter pour l'acquisition de l'emprise foncière des projets.

La résorption des désordres hydrauliques locaux se poursuit en parallèle, avec l'accompagnement des projets des communes et intercommunalités.

2.2 Mise en valeur des milieux

2008, c'est l'année des 10 ans de l'équipe rivière. Une manifestation a permis de mettre en avant le travail effectué depuis la création de l'équipe par le Parc naturel régional en 1998.

Le SmageAa poursuit la mise en œuvre du plan de gestion 2007-2016. Dans ce cadre, l'équipe rivière a appliqué le plan d'entretien et continué la lutte contre les espèces végétales invasives. Elle a aussi mis en place des aménagements à vocation piscicole en rivière et des boisements rivulaires chez des particuliers ou des communes volontaires.

Le diagnostic de franchissabilité a été mené pour les ouvrages étudiés dans l'étude pour le rétablissement de la libre circulation piscicole, et la phase d'avant-projet a débuté. Par ailleurs, l'année 2008 est l'année retenue pour l'état initial de l'évaluation écologique du plan de gestion.

La passe à poisson du moulin Snick a été mise en place en fin d'année, et les travaux de restauration de la roue ont débuté.

Enfin, le SmageAa a renforcé son soutien financier aux GDON de son territoire pour la lutte contre le rat musqué.

2.3 Animation agricole

Le diagnostic des sous-bassins versants pilotes pour la lutte contre l'érosion des sols se poursuit. Et en parallèle, le SmageAa s'est porté opérateur pour l'année 2009 pour des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées orientées vers la problématique de l'érosion des sols.

Toujours sur cette problématique, l'animateur anime également le fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales mis en place cette année.

2.4 Mission marais audomarois

3 stations limnimétriques ont été installées à l'intérieur de casiers début 2008. Mais des difficultés de lecture empêchent encore une réelle exploitation des données.

Une offre a été reçue pour le chaland mais l'entreprise n'a pas donné de suite aux demandes de compléments. Le cahier des charges a été simplifié pour une nouvelle consultation en 2009.

2.5 Accompagnement de projets

Le SmageAa accompagne le projet de différents partenaires, en tant que partenaire technique et/ou financier. En particulier, il assure un suivi technique, accompagné parfois d'un apport financier, des projets des collectivités de son territoire allant dans le sens de la mise en œuvre du S.A.G.E.

2.1 Prévention des crues



Toute l'année 2008 a été nécessaire pour la réalisation des avant-projets sur les 13 sites du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues. Ces avant-projets ont été présentés pour amendement aux comités locaux de suivi regroupant propriétaires et exploitants de sites. Les premières études géotechniques ont été lancées pour affiner la conception des projets. Et la réalisation de l'étude d'impact a débuté.

En parallèle, aux vues des conclusions de l'étude foncière préopérationnelle menée par la SAFER, le comité syndical du SmageAa a opté pour l'acquisition de l'emprise totale des sites, avec la volonté de proposer aux exploitants de poursuivre l'exploitation à l'intérieur des sites. Un accord a été signé avec l'Etablissement Public Foncier qui assurera le portage foncier du projet et l'accompagnement du SmageAa dans ses démarches.

En fin d'année, la lettre du SmageAa, Smage-Aactualités, présentant le programme à destination de tout public, a été distribuée largement.

De manière complémentaire, le SmageAa accompagne les projets des collectivités locales qui sont dans l'esprit du S.A.G.E., et notamment en terme de régulation en amont, de résorption de désordres locaux et de réduction de vulnérabilité. C'est en 2008 que le 3^{ème} bras de l'Aa à Blendecques a été réouvert. Sur le Nordal, à Acquin-Westbécourt, aucune solution raisonnable ne s'est pour l'instant dégagée. En terme de réduction de vulnérabilité, les études préliminaires ont été lancées sur Wavrans-sur-l'Aa, commune particulièrement vulnérable aux débordements de l'Aa. Le marché à bons de commande a également permis de réaliser une étude hydraulique sur Watten dans le cadre de projets urbains. Enfin, le SmageAa complète l'étude d'aménagement des têtes de bassin versant menées par le Communauté de communes du canton de Hucqueliers.

En matière d'organisation de crise, les premiers Plans Communaux de Sauvegarde dont l'élaboration a été guidée par le SmageAa ont été adoptés cette année.



2.1.1 Mobilisation du champ d'expansion des crues

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*
Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*

► OBJECTIFS

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
Renforcer le rôle des zones naturelles d'expansion des crues afin de protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Diminution des conséquences des crues
Préservation du champ d'expansion des crues existant
Prise en compte du risque

▶ CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Accoutumance à l'absence de risque
Maîtrise du foncier
Modification du paysage
Entretien des ouvrages

▶ RÉALISÉ EN 2008

Maître d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin-Boulogne - 62)
Réalisation de la phase avant-projet : topographie fine des 13 sites, avant-projets sur les 13 sites, début des études géotechniques
Lancement de l'étude d'impact
Réception de l'étude foncière pré-opérationnelle (SAFER, Lille - 59)
Délibérations sur le choix de la politique foncière (acquisition de l'emprise totale du site – convention avec l'EPF, Lille - 59), et sur la démarche de concertation
Concertation sur les avant-projets (11 des 13 sites) avec les comités locaux de suivi
Diffusion d'une lettre d'information, toutes boîtes aux lettres dans les communes concernées par les sites.

▶ DÉPENSES 2008

Levers topographiques – avant-projet : 84 000 €
Étude foncière : 10 000 €
Mise en réserve foncière : 216 000 €
Études géotechniques : 19 000 €

▶ À VENIR

Les avant-projets seront précisés suite aux études géotechniques et avec les comités locaux de suivi pour arriver aux projets.
L'étude d'impact pourra ainsi être finalisée et soumise à la procédure d'enquête publique.
Les démarches d'acquisition démarreront par des négociations amiables, avec en parallèle, la mise en place d'une procédure d'utilité publique.



2.1.2 Résorption des désordres locaux

▶ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*
IV.[12].3. *Retenir l'eau le plus en amont possible par des techniques alternatives en milieu rural et l'aménagement de petits bassins de retenue*

▶ OBJECTIFS

Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
Retenir l'eau le plus en amont possible, de façon répartie sur le territoire, et par des ouvrages restreints et peu contraignants.

▶ BÉNÉFICES ATTENDUS

Régulation des apports à l'Aa
Diminution des conséquences des crues
Prise en compte du risque
Réduction des apports de limons à la rivière
Mise en place d'un cahier des charges pour la généralisation

▶ CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Accoutumance à l'absence de risque
Maîtrise du foncier
Entretien des ouvrages
Accès difficile pour les travaux

▶ RÉALISÉ EN 2008

Accompagnement des maîtres d'ouvrage : Blendecques pour la réouverture de son 3ème bras (réalisé) et la CCPL pour l'aménagement de la vallée du Nordal (en cours)
Réalisation d'avant-projets : étude hydraulique sur la commune de Watten dans le cadre de projets urbains et lancement de l'étude de réduction de vulnérabilité sur Wavrans-sur l'Aa (bureau d'étude : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne - 62)
Lancement d'un complément d'étude sur la tête de bassin versant hors CCCHE (DDAF 62)

▶ DÉPENSES 2008

Accompagnement de projets : 13 027,10 €
Études d'avant-projet : 9 627,80 €
Topographie : 1 255,80 €

▶ À VENIR

Les avant-projets s'axeront prioritairement sur la réduction de la vulnérabilité en fonds de vallée, pour les secteurs les plus vulnérables.
L'accompagnement de la CCPL pour la commune d'Acquin se poursuit.



2.1.3 Prévention et gestion de crise

▶ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [11] *Maîtriser les crues en fond de vallée*
Programme d'action A11. *Programme de travaux d'aménagement contre les crues*
IV.[11].1 *Mettre en œuvre un plan de communication visant à instituer la culture du risque inondation.*

▶ OBJECTIFS

Instituer la culture du risque.
Avoir les outils pour agir au mieux en cas de crise.

▶ BÉNÉFICES ATTENDUS

Prise en compte du risque
Diminution des conséquences des crues

▶ CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Réticences à évoquer le risque
Contraintes techniques et financières dans les petites collectivités

▶ RÉALISÉ EN 2008

Adoption des premiers Plans communaux de Sauvegarde accompagnés par le SmageAa (Fauquembergues et Blendecques)
Initialisation avec Renty

▶ DÉPENSES 2008

Animation

▶ À VENIR

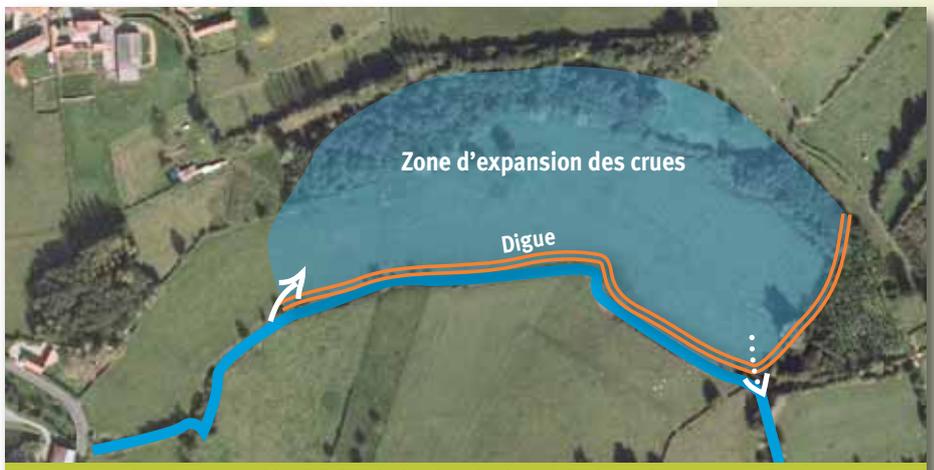
Contact pour l'animation de la démarche PCS avec Elnes
Réflexion sur la pose des repères de crue à l'échelle du bassin versant



Comment fonctionneront les ouvrages ?



Extraits du numéro spécial du SmageAactualités consacré à la prévention des crues et diffusé largement en décembre 2008 (4 000 ex)



Pendant la crue, seul le périmètre inclus dans le site voit le niveau d'eau monter plus haut qu'au même endroit à l'état naturel, avant aménagement.



2.2 Mise en valeur des milieux

En 2008, l'équipe rivière a fêté ses 10 ans.

Le 7 juillet, une manifestation a permis de mettre en avant le travail effectué depuis la création de l'équipe par le Parc naturel régional en 1998. Des travaux de restauration sur la basse vallée, étendus en 2000 à tout le réseau, jusqu'au plan de gestion actuel, un grand pas a été fait pour la gestion des rivières et de leurs abords. Un guide – retour d'expérience sur le sujet a été rédigé avec le Parc naturel régional qui l'a édité.

L'équipe a mis en œuvre le plan pluriannuel d'entretien accompagné du programme de lutte contre les espèces végétales invasives. C'est elle également qui met en place les aménagements de restauration des habitats aquatiques. En 2008, elle a réalisé des petits aménagements piscicoles (caches, épis, reconstitution de frayère...) sur deux sites à Esquerdès. Deux sites ont bénéficié de plantation de ripisylve, à Bayenghem-

les-Seninghem et à Saint-Martin d'Hardinghem. La phase diagnostic de l'étude pour le rétablissement de la libre circulation piscicole a été validée et suivi de la conception des premiers avant-projets d'aménagement.

L'année 2008 est aussi l'année prise pour état initial dans l'évaluation écologique du plan de gestion. La première série de relevés a eu lieu cette année. Un point intermédiaire aura lieu en 2011.

La passe à poisson du moulin Snick a été mise en place en fin d'année. Il s'agit d'une passe double à ralentisseur et à macro-plots, destinée aux salmonidés, lamproies et anguilles. Sur le même site, les travaux de restauration de la roue ont débuté.

Enfin, le SmageAa a renforcé son soutien financier aux GDON de son territoire pour la lutte contre le rat musqué.



2.2.1 Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*
Programme d'action A9.1. *Équipe permanente d'entretien de l'Aa*

► OBJECTIFS

**Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que leurs fonctions hydrauliques.
Entretien par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents.
Lutter contre les espèces végétales invasives.**

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique
Amélioration des capacités piscicoles
Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu
Amélioration des conditions hydrauliques

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

110 km à entretenir
Tendance au désengagement de responsabilité des propriétaires riverains
Difficulté à expliquer la nécessité de destruction de plantes à fleurs

2. Les actions réalisées en 2008

▶ **RÉALISÉ EN 2008**

Poursuite des travaux d'entretien par l'équipe rivière

▶ **DÉPENSES 2008**

Fonctionnement et investissement équipe rivière : 140 000 €

▶ **À VENIR**

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'entretien



2.2.2 Restauration des habitats aquatiques

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

▶ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*

Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*

Programme d'action A10.2. *Programme de valorisation de l'espace rivière*

▶ **OBJECTIFS**

Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que ses capacités auto épuratrices. Favoriser la reproduction naturelle et le maintien des populations sauvages dans l'Aa et ses affluents. À cet effet, protéger les habitats et restaurer les milieux favorables à la reproduction des poissons sauvages. Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

▶ **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Mise en valeur du milieu naturel – corridor biologique

Amélioration des capacités piscicoles naturelles de la rivière

Préservation des populations sauvages

Limitation des rempoissonnements

Redynamisation de l'activité pêche de loisir

Prise de conscience de la qualité du patrimoine et meilleur respect du milieu

▶ **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Non adhésion des riverains et exploitants aux projets

Mobilisation des associations locales de pêche

Effets visibles seulement à long terme

▶ **RÉALISÉ EN 2008**

Plantation de ripisylve sur St-Martin d'Hardinghem et Bayenghem-les-Seninghem

Réalisation des aménagements piscicoles sur 2 sites à Esquerdes

Étude diagnostic des habitats aquatiques de l'Aa et ses affluents

Préparation technique et signature de convention pour 5 projets : Esquerdes, Fauquembergues, Lumbres, Nielles-les-Bléquin et Wavrans-sur l'Aa

▶ **DÉPENSES 2008**

Animation et mise en œuvre : 18 500 €

Plants et matériaux : 3 300 €

Étude habitats (stage + CDD) : 10 000 €

▶ **À VENIR**

Réalisation des aménagements prévus

Sensibilisation et préparation de nouveaux projets



2.2.3 Rétablissement de la continuité écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
Orientation spécifique [9] *Entretien de façon pérenne les milieux*
Programme d'action A9.3. *Plan de gestion des barrages et des seuils*
Orientation spécifique [10] *Satisfaire les usages de loisirs*
Programme d'action A10.1. *Programme de restauration des capacités piscicoles*

► OBJECTIFS

Mesure III.[10].5 Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]
Rétablir la continuité écologique des cours d'eau.
Donner un avenir à la multitude d'ouvrages hydrauliques présents sur l'Aa rivière et ses affluents et qui pour la plupart ne sont plus utilisés.
Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Rétablissement de la circulation des poissons et des capacités piscicoles des rivières
Mise en valeur du patrimoine
Amélioration des conditions hydrauliques

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Propriétés privées (quasi-exclusivement)
État souvent très dégradé
Nombre important d'ouvrages (une centaine)
Intervention sur du patrimoine culturel
Évaluation de l'efficacité des aménagements

► RÉALISÉ EN 2008

Mise en place de la passe à poisson du moulin Snick à Blendecques (maître d'œuvre : Amodiag Environnement (Valenciennes – 59), travaux : SNV Maritime (Criquebeuf-sur-Seine – 27))
Phase diagnostic de l'étude de rétablissement de la libre circulation piscicole (bureau d'étude : Bief-Cariçaie, Arras – 62)
Préparation du démontage de certains ouvrages

► DÉPENSES 2008

Passe à poisson Snick : 100 000 €
Étude RLC : 24 000 €
Animation

► À VENIR

Restauration de la roue du moulin Snick à Blendecques
Phase avant-projets pour le rétablissement de la libre circulation piscicole
Démontage d'anciens ouvrages



2.2.4 Évaluation écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

► OBJECTIFS

Évaluer les effets du plan de gestion actuel.
Préparer le plan de gestion suivant.

▶ **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Évaluation
Évolution du plan de gestion

▶ **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Difficulté à trouver des indicateurs pertinents et des sites vraiment représentatifs
Impact pouvant être mesuré seulement sur du très long terme
Effets pouvant provenir de politiques indépendantes du plan de gestion

▶ **RÉALISÉ EN 2008**

Bureau d'étude : AIRELE (Roost-Warendin – 59)
Réalisation de l'état "zéro"

▶ **DÉPENSES 2008**

Étude : 23 000 €

▶ **À VENIR**

Évaluation intermédiaire prévue en 2011



2.2.5 Coordination de la lutte contre le rat musqué

▶ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
Orientation spécifique [16] *Entretien des voies d'eau et les berges*
Programme d'action A16.3. *Plan d'élimination du rat musqué*
Et dans l'orientation stratégique III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*

▶ **OBJECTIFS**

Aller vers l'élimination du rat musqué et des dégâts qu'il occasionne.

▶ **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Suppression des dégâts sur les berges et les digues
Suppression des dégâts sur les cultures
La lutte mécanique limite les impacts sur les autres espèces faunistiques et les problèmes de pollution.

▶ **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Étendu du linéaire de berges (en particulier dans le marais) et difficulté d'accès
Prolifération suite à la diminution voire l'arrêt des possibilités de lutte chimique

▶ **RÉALISÉ EN 2008**

Subventions aux GDON
Coordination des GDON, recueil des données de piégeage
Assistance administrative sur demande

▶ **DÉPENSES 2008**

Dotations aux GDON : 4 100 €

▶ **À VENIR**

Augmentation des subventions
Poursuite de la coordination pour une action cohérente et complémentaire
Expérimentation du piégeage renforcé par l'équipe rivière



2.3 Animation agricole

Le diagnostic des sous-bassins versants pilotes pour la lutte contre l'érosion des sols se poursuit. Celui du fond de la creuse à Saint-Martin d'Hardinghem a été présenté aux exploitants. En parallèle, le SmageAa s'est porté opérateur pour l'année 2009 pour des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées orientées vers la problématique de l'érosion des sols. L'ensemble du dossier a

été mis en cohérence avec les projets des partenaires, acteurs sur le même territoire ou sur les territoires voisins.

Toujours sur cette problématique, l'animateur anime le fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales mis en place cette année 2008 ; et il continue de piloter l'observatoire des aménagements du sous-bassin versant d'Hallines.



2.3.1 Appel à Projet du MEDD : Reconquête de l'Eau Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*
Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*
Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

► OBJECTIFS

**Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.
Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques.
En parallèle, limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines.**

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Amélioration de la qualité des rivières – amélioration des capacités piscicoles
Préservation du capital des sols agricoles
Limitation des ruissellements
Amélioration de la qualité des nappes
Ralentissement de l'envasement du marais audomarois

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Effet limité dû à l'action concentrée sur des sous-bassins versants
Démarche volontaire des agriculteurs

► RÉALISÉ EN 2008

Poursuite des diagnostics des 9 sites pilotes
Présentation du diagnostic de St-Martin d'Hardinghem
Candidature retenue pour que le SmageAa soit opérateur de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées sur l'enjeu érosion

► DÉPENSES 2008

Animation

► À VENIR

3 sites à diagnostiquer
présentation des diagnostics et plans d'action
animation des outils agro-environnementaux



2.3.2 Autres fonds d'aide

Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

► **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**

Orientation stratégique IV. *Maîtrise des écoulements*

Orientation spécifique [12] *Maîtriser les écoulements en milieu rural*

Programme d'action A12. *Programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols en milieu rural*

► **OBJECTIFS**

Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.

► **BÉNÉFICES ATTENDUS**

Limitation des ruissellements

Amélioration de la qualité des rivières et du marais audomarois

Préservation du capital des sols agricoles

► **CONTRAINTES PRÉVISIBLES**

Effet diffus

Démarche volontaire des agriculteurs

► **RÉALISÉ EN 2008**

Animation d'un dispositif d'évaluation du fonctionnement d'un sous-bassin versant aménagé par un ensemble complet de diguettes végétales (Hallines) – année n+2

Implantation de diguettes végétales (prestataire : Eureka, Embry – 62) : 12 diguettes – 139 ml – 5 exploitants

► **DÉPENSES 2008**

Diguettes : 3 300 €

Animation

► **À VENIR**

Poursuite du programme



2.4 Mission marais audomarois

Les stations limnimétriques installées début 2008 dans 3 casiers maraîchers présentent des difficultés de lecture qui ne sont pas encore résolues.

Une offre a été reçue pour le chaland mais l'entreprise n'a pas donné de suite aux demandes de compléments. Le cahier des charges a été simplifié pour une nouvelle consultation en 2009.



2.4.1 Amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
Orientation spécifique [14] *Maîtriser le fonctionnement hydraulique et les niveaux d'eau*
Programme d'action A14.2. *Programme casiers hydrauliques*

► OBJECTIFS

Améliorer les moyens de gestion de certains casiers bien définis sur lesquels seront regroupées les activités agricoles les plus vulnérables aux crues et en fixer le mode de gestion.

► BÉNÉFICES ATTENDUS

Maintien du maraîchage
Amélioration des conditions de culture hors des périodes à risque
Diminution de l'impact d'une crue sur les secteurs hors casier

► CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Mobilisation de la population maraîchère
Nécessité de réorganisation foncière
Difficulté à faire ouvrir les casiers en période hivernale

► RÉALISÉ EN 2008

Pas d'évolution
3 stations limnimétriques installées (SOVER, Avelin – 59) – mais difficultés de lecture des données

► DÉPENSES 2008

Stations limnimétriques : 23 000 €
Maintenance des stations : 2 000 €

► À VENIR

Mise en place de l'observatoire des niveaux de l'eau
Si nécessaire, accompagnement de l'ASAMA sur le projet technique



2.4.2 Entretien des voies d'eau secondaires du marais

▶ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

Orientation stratégique V. *Maintien des activités du marais audomarois*
Orientation spécifique [16] *Entretien des voies d'eau et les berges*
Programme d'action A16.1. *Plan d'entretien des voies d'eau*

▶ OBJECTIFS

Assurer l'entretien des voies d'eau secondaires du marais afin de préserver les capacités hydrauliques du marais tout en préservant ses qualités environnementales.

▶ BÉNÉFICES ATTENDUS

Amélioration de la qualité de l'eau
Augmentation de la capacité de drainage après une éventuelle crue

▶ CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Importance du linéaire et du nombre de propriétaires
Absence d'accès terrestres

▶ RÉALISÉ EN 2008

Réception d'une offre pour le chaland mais sans suite aux demandes de compléments
Révision du cahier des charges

▶ DÉPENSES 2008

Animation

▶ À VENIR

Nouvelle consultation sur un projet simplifié

2.5 Accompagnement de projets



Le SmageAa accompagne le projet de différents partenaires, en tant que partenaire technique et/ou financier. En particulier, il assure

un suivi technique, accompagné parfois d'un apport financier, des projets des collectivités de son territoire allant dans le sens de la mise en œuvre du S.A.G.E.

▶ OBJECTIFS

Accompagner les projets des collectivités ou autres établissements allant dans le sens de la mise en œuvre du S.A.G.E. Veiller à une cohérence à l'échelle du bassin versant.

▶ BÉNÉFICES ATTENDUS

Implication à différentes échelles dans la mise en œuvre du S.A.G.E.

▶ CONTRAINTES PRÉVISIBLES

Cohérence des actions
Définition des priorités
Pertinence à l'échelle du bassin versant

▶ RÉALISÉ EN 2008

/

▶ DÉPENSES 2008

/

▶ À VENIR

Renforcement de berges à Nielles-les-Bléquin
Et selon projets des collectivités



Les résultats de l'exercice 2008

En 2008, les **dépenses de fonctionnement** ont augmenté du fait :

- ▶ du lancement de deux études du volet "mise en valeur des milieux" : étude de rétablissement de la libre circulation piscicole, et évaluation écologique (41 261 € mandatés),
- ▶ et du lancement des opérations de communication (mise en page et impression : plaquettes, lettres d'information, rapport d'activité...) (18 504 € mandatés).

Les charges courantes ont, elles, très peu augmenté, la légère augmentation pouvant être imputée aux postes suivants : carburant, annonces légales, et salaires et indemnités.

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2008, on observe une baisse qui s'explique par le nombre de subventions en attente de versement (environ 85 000 € de versement en cours).

Globalement, ces recettes sont toujours supérieures aux dépenses (+ 10 %), ce qui permet de contribuer encore à la réserve pour les investissements à venir, notamment en terme d'aménagement de prévention des crues.

Les **dépenses d'investissement** ont encore largement augmenté en 2008. Elles sont constituées par :

- ▶ la poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues (maîtrise d'œuvre, étude foncière, topographie, géotechnique, étude biodiversité...);
- ▶ la mise en réserve foncière de parcelles en prévision des acquisitions nécessaires au programme de mobilisation du champ d'expansion des crues ;
- ▶ la réalisation de la passe à poisson du moulin Snick ;
- ▶ l'étude hydraulique de Watten (Désordres hydrauliques locaux) ;
- ▶ l'installation des limnimètres dans le marais ;
- ▶ ...

Aux **recettes d'investissement** 2008, il faut ajouter **1 032 424 € en réserve** qui sont disponibles pour des investissements futurs. Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement sur les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2009.

Le résultat de l'exercice 2008* / Hors reste à réaliser d'investissement	
Dépenses de fonctionnement	595 339,01
Recettes de fonctionnement	661 160,77
Excédent de fonctionnement	65 821,76
Bilan 2006	240 771,65
Bilan de fonctionnement	306 593,41 €TTC
Dépenses d'investissement	452 018,65
Recettes d'investissement	140 610,39
Déficit d'investissement	- 311 408,26
Bilan 2006	1 182 089,26
Bilan d'investissement	870 681,60 €TTC
Le résultat global de clôture 2008 / Avec reste à réaliser d'investissement	
Reste à réaliser en dépenses	91 345,12
Reste à réaliser en recettes	0,00
Résultat global de clôture	779 336,48 €TTC

(*) Budget en euros TTC



Lexique

→ Bassin versant

Zone géographique où toutes les eaux s'écoulent vers le point le plus bas (l'exutoire) et se rejoignent pour former un cours d'eau, un lac ou une nappe souterraine. Ainsi dans un bassin versant, il y a continuité : longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves) ; latérale, des crêtes vers le fond de la vallée ; verticale, des eaux superficielles vers des eaux souterraines et vice versa. Les limites sont la ligne de partage des eaux superficielles.

→ Bon état écologique

Bonne qualité des rivières, lacs, estuaires et côtes du point de vue aquatique et de la composition chimique de l'eau. Le bon état écologique est un des objectifs souhaités pour 2015 par l'Europe.

→ CLE

Commission locale de l'eau. Commission de concertation instaurée par la loi sur l'eau du 3/01/92 et instituée par le préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Sa composition est fixée par la loi et précisée par décret.

→ Casiers hydrauliques

Dans le marais audomarois, il s'agit de casiers de drainage. Ce sont des portions du marais dont le fonctionnement hydraulique s'est affranchi du fonctionnement général du plan d'eau. On y retrouve, en général, un réseau de fossés parallèles drainés par un maître fossé. Un ouvrage (vanne et/ou pompe) permet de gérer le niveau des eaux du casier indépendamment des eaux périphériques. Un cordon ou digue, permet éventuellement de renforcer l'étanchéité du casier.

→ Corridor biologique

Ensemble naturel qui garantit habitat et dispersion à la faune et la flore. En reliant les habitats, les corridors sont donc des espaces de circulation pour les espèces ainsi que des lieux de refuge et de vie.

→ Crue

Phénomène caractérisé par une montée plus ou moins brutale du niveau d'un cours d'eau, liée à une croissance du débit jusqu'à un niveau maximum. Ce phénomène peut se traduire par un débordement du lit mineur. Les crues font partie du régime d'un cours d'eau. En situation exceptionnelle, les débordements peuvent devenir dommageables par l'extension et la durée des inondations (en plaine) ou par la violence des courants (crues torrentielles). On caractérise aussi les crues par leur période de récurrence ou période de retour.

→ DCE

Directive cadre sur l'eau. Elle fixe pour les 27 Etats membres européens un calendrier, un programme de travail, et un objectif : atteindre le bon état écologique en 2015.

→ Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

La Déclaration d'Intérêt Général permet aux Collectivités de réaliser des travaux en se substituant aux propriétaires.

→ Écosystème (biotope - biocénose)

L'écosystème est l'ensemble des phénomènes biologiques contribuant à l'évolution d'un milieu naturel. L'écosystème est constitué par le biotope et la biocénose. Le biotope est l'espace où les facteurs physiques et chimiques de l'environnement restent sensiblement constants (une grotte, une mare...). La biocénose est l'ensemble des êtres vivants (animaux et végétaux) qui vivent dans le biotope.

→ Érosion

Phénomène d'entraînement des sols par la pluie, le vent et les vagues.

→ Espèce végétale invasive

Espèce qui, s'étant établie dans un nouveau domaine géographique (écosystème ou habitat naturel ou semi-naturel), y est un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique.

→ Expansion des crues

Les zones d'expansion des crues sont des espaces naturels ou aménagés où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau (lit majeur). L'expansion momentanée des eaux diminue la hauteur maximum de la crue et augmente sa durée d'écoulement. Cette expansion participe à la recharge de la nappe alluviale et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres. En général, on parle de zone d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés.

→ Frayère

Lieu de reproduction des poissons, la femelle déposant ses œufs et le mâle les fécondant.

→ GDON

Groupement de défense des organismes nuisibles. Structure qui surveille localement l'apparition et l'évolution d'organismes nuisibles pour les cultures, notamment les rats musqués.

→ Lit majeur

Espace situé entre le lit mineur et la limite de la plus grande crue historique répertoriée.

→ Lit mineur

Espace fluvial, formé d'un chenal unique ou de chenaux multiples et de bancs de sables ou galets, recouverts par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

→ Maître d'ouvrage

Personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés.

→ Maître d'œuvre

Personne ou entreprise désignée par le maître d'ouvrage et chargée de mener à bien la réalisation d'un bâtiment ou d'une infrastructure.

→ Mesures agri-environnementales

Les mesures agri-environnementales visent une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux,...) dans les pratiques agricoles. Le dispositif est co-financé par l'Europe, l'État et dans certains cas par les Agences de l'Eau.

→ Plan Communal de Sauvegarde

C'est un outil permettant aux communes de faire face aux situations exceptionnelles. Cette organisation vise à protéger les personnes et à les mettre en sécurité en lieu sûr (et non pas à leur porter secours qui est le rôle des services départementaux de secours) en répartissant des missions prédéfinies entre différents acteurs identifiés prenant part à la crise et en considérant les moyens disponibles sur la commune.

→ Passe à poissons

Dispositif implanté sur un obstacle artificiel (barrage) qui permet aux poissons migrateurs de franchir ces obstacles pour accéder à leurs zones de reproduction ou de développement.

→ Poissons migrateurs

Poissons qui se déplacent périodiquement entre leur zone de reproduction et leurs zones de développement (lieu de vie des juvéniles et des adultes). Certaines espèces vivent alternativement en eau douce et en eau de mer : ce sont les "grands migrateurs".

→ Ripisylve

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontalière entre l'eau et la terre (écotones) ; elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges).

→ Risques liés aux inondations

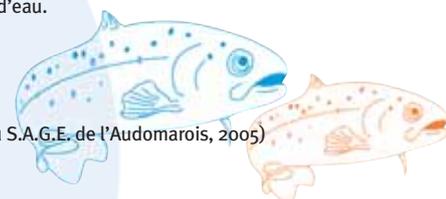
Atteintes à la vie, à la santé ou dommages qui peuvent se produire dans les zones inondables. Dans celles-ci, on peut distinguer plusieurs niveaux de risques en fonction de la gravité des dommages à craindre compte tenu de la hauteur de submersion, de la vitesse du courant (pour la crue considérée) et de la vulnérabilité des sites exposés.

→ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)

Document de planification fixant, pour un périmètre hydrographique cohérent, des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le S.A.G.E. est établi par une Commission Locale de l'Eau et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Les S.A.G.E. doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE.

→ Stations limnimétriques

Station de mesure de la hauteur de l'eau. Échelle limnimétrique : échelle graduée permettant de lire la hauteur d'eau.



(Extraits du S.A.G.E. de l'Audomarois, 2005)

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa est une structure intercommunale dont le territoire de compétence couvre 71 communes, de la source de l'Aa à Bourthes à la sortie du marais audomarois à Watten.

Il intervient dans les domaines de la lutte contre les inondations, l'entretien des milieux aquatiques, la gestion piscicole, la lutte contre l'érosion des sols, ...

• **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER** / ARQUES / BLENDÉCOQUES / CLAIRMARAIS / ÉPERLECOQUES / HALLINES / HELFAUT / HOULLÉ / LONGUENESSE / MORINGHEM / MOULLÉ / SAINT-MARTIN-AU-LAËRT / SAINT-OMER / SALPERWICK / SERQUES / TATINGHEM / TILQUES / WIZERNES • **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES** / ACQUIN / WESTBÉCOURT / AFFRINGUES / BAYENGHEM-LES-BENINGHEM / BLÉQUIN / BOISDINGHEM / BOUVELINGHEM / CLÉTY / COULOMBY / ELNÉS / ESQUERDES / IEDINGHEM / LESLINGHEM / LUMBRES / NIELLES-LES-BLÉQUIN / OUVÉ-WIRQUIN / PIHEM / QUELMES / QUERCAMPS / REMILLY-WIRQUIN / SENINGHEM / SETQUES / VAUDRINGHEM / WAYRANS-SUR-L'AA / WISMES / WISQUES / ZUDANCOQUES • **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD** / EBLINGHEM / LYNDÉ / WOODPEENE / RENESCURE • **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES** / AVRULT / FAUQUEMBERGUES / MERCI-SAINTE-LÉVIN / RENTY / SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM / THIÉMBRONNE • **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HULQUILLERS ET ENVIRONS** / AIX-EN-ERGNY / AVESNES / BÉCOURT / BOURTHES / CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS / ERONY / HERLY / HUMILLY / VERCHOCOQ / WICQUINGHEM / ZOTEUX • **COMMUNE DE WATTEN** • **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDES ET DE LA VALLÉE DE LA NÈME** / BAYENGHEM-LES-ÉPERLECOQUES / MENTOUÉ-KORTBÉCOURT / NORT-LEULINGHEM • **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER** / NIEURLET • **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COÛME** / SAINT-MOMELIN • **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VRES-SABER** / SEHECOQUES

